



**COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU JEUDI 5 JUIN 2025 à 20 HEURES
SALLE POLYVALENTE DE CHENEREILLES**

Communauté
de Communes
du Haut-Lignon

13, allée des Pâquerettes
43190 TENCE
Tél. 04 71 59 87 63
cc.hautlignon@wanadoo.fr
www.cc-hautlignon.fr

Le 5 juin 2025, le Conseil Communautaire convoqué le 27 mai 2025, s'est réuni à la salle polyvalente de Chenereilles, sous la présidence de David SALQUE-PRADIER, Président

Présents : Rose-Marie BROTTES, Olivier BROUSSARD, Roselyne CHARREYRON, Alain DEBARD, Philippe DIGONNET, André DUBOEUF, Philippe DUBOIS, Jean-Michel EYRAUD, Marie-Paule FOURNEL, Denise MASSARDIER, Henri MONTELMARD, Christian OUILLON, Sandra PICOT, Lucas ROCHER, Frédéric ROUX, Gilbert RUEL, Patrick RUSSIER, David SALQUE-PRADIER.

Absents représentés : Bernard BIALAS (avait donné pouvoir à Philippe DIGONNET) Catherine CACHARD (avait donné pouvoir à Gilbert RUEL), Marie-Josée DIGONNET (avait donné pouvoir à Henri MONTELMARD), Brigitte ROYET (avait donné pouvoir à Alain DEBARD), Denise VALLAT (avait donné pouvoir à Sandra PICOT).

Absents excusés non représentés : Léo BADER, Kilpéric LOUCHE, Patrice ROUSSON.

Elu secrétaire de séance : Philippe DIGONNET.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 26
- Présents ou représentés : 23
- Votants : 23

1 – Désignation d'un secrétaire de séance :

Le Conseil communautaire désigne Philippe DIGONNET comme secrétaire de séance (unanimité).

2 – Approbation procès-verbal du conseil du 8 avril 2025 :

Le Conseil communautaire approuve le procès-verbal de la séance du 8 avril 2025 (unanimité).

3 – Réalisation d'un emprunt :

Le Conseil communautaire délibère à l'unanimité pour la réalisation de 2 emprunts auprès de la Banque des Territoires :

un pour le financement de la médiathèque de Saint-Jeures pour 310.000 € au taux de 2,40 % + marge de 1,30 %, pour une durée de 40 ans.

un pour le financement de la crèche du Mazet Saint-Voy pour 440.000 € au taux de 2,40 % + marge de 0,40 %, pour une durée de 40 ans.

Le Chambon-sur-Lignon

Chenereilles

Le Mas de Tence

Le Mazet Saint-Voy

Saint-Jeures

Tence

**Haut
Lignon**

4 - Renouvellement de la ligne de trésorerie :

Le Conseil communautaire délibère, à l'unanimité, pour reconduire une ligne de trésorerie d'un montant de 600.000 €, auprès du Crédit Mutuel avec un taux Euribor 3 mois (valeur en avril 2025 : 2,2424%) et une marge de 0,60 % ainsi que des frais d'engagement de 600 €.

5 – Choix des entreprises pour la construction de la crèche du Mazet Saint-Voy :

Le Conseil communautaire délibère à l'unanimité pour le choix des entreprises pour la construction de la crèche du Mazet Saint-Voy :

- pour le lot n° 1 Maçonnerie : l'entreprise SAS NEYRON FRERES, pour un montant de 225.486,68 € H.T.
- pour le lot n° 2 Charpente Bois - Couverture : l'entreprise GUILHOT CONSTRUCTION BOIS, pour un montant de 217.988,83 € H.T.
- pour le lot n° 3 Menuiserie extérieure : l'entreprise FORISSIER GUILHOT MENUISERIE, pour un montant de 54.440,80 € H.T.
- pour le lot n° 4 Plâtrerie - Peinture : l'entreprise EI CHAZOT Gilles, pour un montant de 67.112,38 € H.T.
- pour le lot n° 5 Menuiserie intérieure : l'entreprise FORISSIER GUILHOT MENUISERIE, pour un montant de 55.066,39 € H.T.
- pour le lot n° 8 Sols souples : l'entreprise SARL GIMBERT, pour un montant de 12.799,59 € H.T.
- pour le lot n° 9 Chauffage Ventilation – Plomberie Sanitaire : l'entreprise SAS HERVE THERMIQUE pour un montant de 87.491,60 € H.T., auquel s'ajoutera éventuellement l'option « isolant sous chape » pour un montant de 13.992,00 € H.T.
- pour le lot n° 10 Courants forts – Courtant faibles : l'entreprise SARL FRAISSE et FILS, pour un montant de 42.1000,00 € H.T., auquel s'ajoutera éventuellement l'option « intercommunication » pour un montant de 4.036,00 € H.T.
- pour le lot n° 11 Aménagement et plantation des abords : l'entreprise SAS COLAS France, pour un montant de 51.634,78 € H.T.

6 – Validation du plan de financement pour la requalification de la friche « FAUGIER » pour demande de subvention auprès du fonds vert recyclage foncier :

Le Conseil communautaire délibère à l'unanimité pour valider le plan de financement pour la requalification de la friche « FAUGIER », ainsi que les demandes de subvention aux différents partenaires financiers.

7 – Autorisation de dépôt d'un permis de démolir pour le projet de requalification de la friche « FAUGIER » sur la commune de Tence :

Le Conseil communautaire délibère à l'unanimité pour autoriser Monsieur le Président à déposer un permis de démolir pour le projet de requalification de la friche FAUGIER, sur la commune de Tence. Ce permis concerne certaines parties des bâtiments existants.

8 – Autorisation de consultation des entreprises pour les travaux de démolition et de désamiantage pour le projet de requalification de la friche « FAUGIER » sur la commune de Tence :

Le Conseil communautaire délibère à l'unanimité pour autoriser Monsieur le Président à consulter les entreprises pour les travaux de démolition et de désamiantage pour le projet de requalification de la friche FAUGIER, sur la commune de Tence.

9 – Signature d’un avenant à la convention de mise en place du service ADS du Pays de la Jeune Loire pour l’instruction des autorisations et actes relatifs à l’occupation du sol :

Le Conseil communautaire délibère à la majorité pour autoriser Monsieur le Président à signer cet avenant à la convention.

10 – Signature d’un avenant au Contrat de réussite et de Transition Ecologique :

Le Conseil communautaire délibère à la majorité (22 voix pour et une abstention) pour autoriser Monsieur le Président à signer cet avenant au CRTE.

11 – Approbation du rapport annuel d’activités 2024 de la Commission Locale de l’Eau du Schéma d’Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Lignon du Velay :

Le Conseil communautaire délibère, à l’unanimité, pour approuver le rapport annuel d’activités 2024 de la Commission Locale de l’Eau du Schéma d’Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Lignon du Velay.

12 – Vote des tarifs de la Taxe de séjour à compter de l’année 2026 :

Le Conseil communautaire délibère, à l’unanimité, pour voter les tarifs de la Taxe de Séjour à compter de l’année 2026.

13 – Vote des tarifs pour les activités du centre de loisirs :

Le Conseil communautaire délibère, à l’unanimité, pour les tarifs suivants :

- un camp nature dans le parc de la Vanoise du 21 au 25 juillet 2025 pour 15 ados de 13 à 17 ans : Tarif 310 € pour les habitants du territoire de la CCHL et 400 € pour les habitants extérieurs
- un camp voile à Devesset du 28 juillet au 1^{er} août 2025 pour 24 enfants de 9 à 12 ans : Tarif 210 € pour les habitants du territoire de la CCHL et 280 € pour les habitants extérieurs

14 – Signature d’une convention culturelle avec la Communauté de Communes de Val’Eyrieux :

Le Conseil communautaire délibère à l’unanimité pour autoriser Monsieur le Président à signer cette convention.

15 – Approbation de la mise à disposition d’Armande DE GLO DE BESSES auprès de la Communauté de Communes des Sucs :

Le Conseil communautaire délibère à l’unanimité pour approuver cette mise à disposition auprès de la Communauté de Communes des Sucs et autoriser Monsieur le Président à signer une convention.

16 – Signature de la convention relative au service Assistance retraites :

Le Conseil communautaire délibère à l’unanimité pour autoriser Monsieur le Président à signer cette convention.

17 – Décisions du bureau communautaire :

Le Conseil communautaire prend note des décisions prises par le bureau communautaire.

Le secrétaire de séance
Philippe DIGONNET

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Philippe Digonnet', written in a cursive style.